

RAPPORT D'ESSAI

Dossier n° : 260817 211010 02
Echantillon n° : 105665
Date d'édition : 24/08/2026
Date et heure de réception : 19/08/26 12:15

SYND EST CHATAIGNERAIE
16 B PARC ACTIVITE PAYS DE MONT SALVY
15130 LAFEUILLADE EN VEZIE

Client

Nom : SYND EST CHATAIGNERAIE
Commune : LAFEUILLADE EN VEZIE

Copie à :

Prélèvement

Point prélèvement / site : 7104 - SECTEUR LE PEYROU
Commune : LACAPPELLE DEL FRAISSE
Localisation : CHEZ MME DE PASSEFONS COLETTE, CUISINE
Département : CANTAL

Date(s) et heure(s) de prélèvement : 19/08/26 à 10:24
Prélevé par: TSCHANHENZ CYRIL
Code préleveur : CTS

Autres Informations

Type d'eau : T Type de visite : AA Motif Prélèvement : CONTRÔLE SANITAIRE
Météo : Beau temps Code et nom UGE : 0797 SYND EST CHATAIGNERAIE
Type d'installation : UDI Code et nom d'installation : 005819 LACAPPELLE-DEL-FRAYSSE
Remarque : 64 ROUTE DE PEYROU

Analyse de type A

Décret N°2022-1720 et Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 : EDCH

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Date de début d'analyse au laboratoire : 19/08/26

ANALYSES	METHODE	RESULTAT	Unité	Limite de qualité (1)	Référence de qualité (1)	Date analyse
ANALYSES SUR SITE						
Prélèvement instantané (CS)	FD T 90-520	X				19/08/26
Température de l'eau (sur site)	Méthode interne GIP-MO-008	23.5	°C		<25	19/08/26
Chlore libre	Méthode interne GIP-MO-005	<0.05	mg(Cl2)/L			19/08/26
Chlore total	Méthode interne GIP-MO-005	<0.05	mg(Cl2)/L			19/08/26
pH (sur site)	NF EN ISO 10523	7.2	unités pH		6.5-9	19/08/26
Aspect	méthode interne	Absence				19/08/26
Odeur	méthode interne	Absence				19/08/26
Saveur	méthode interne	Absence				19/08/26
Couleur	Méthode interne	Absence				19/08/26
Temps d'écoulement prise température	Méthode interne	3	min			19/08/26
ANALYSES MICROBIOLOGIQUES						
Micro-organismes revivifiables à 22°C	NF EN ISO 6222	PRESENCE	UFC/ml			19/08/26
Micro-organismes revivifiables à 36°C	NF EN ISO 6222	NON DETECTE	UFC/ml			19/08/26
Coliformes	NF EN ISO 9308-1- 2000 Standard	<1	UFC/100ml		0	19/08/26
Escherichia coli	NF EN ISO 9308-1- 2000 Standard	<1	UFC/100ml	0		19/08/26
Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	UFC/100ml	0		19/08/26
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	NF EN 26461-2	<1	UFC/100ml		0	19/08/26
ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES						

RAPPORT D'ESSAI

Dossier n° : 260817 211010 02
Echantillon n° : 105665
Date d'édition : 24/08/2026
Date et heure de réception : 19/08/26 12:15

SYND EST CHATAIGNERAIE
16 B PARC ACTIVITE PAYS DE MONTALVY
15130 LAFEUILLADE EN VEZIE

Client

Nom : SYND EST CHATAIGNERAIE
Commune : LAFEUILLADE EN VEZIE

Copie à :

Analyse de type A

Décret N°2022-1720 et Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 : EDCH

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Date de début d'analyse au laboratoire : 19/08/26

ANALYSES	METHODE	RESULTAT	Unité	Limite de qualité (1)	Référence de qualité (1)	Date analyse
Température (pH et conductivité)	méthode interne	20.8	°C			19/08/26
pH eau	NF EN ISO 10523	7.4	unités pH		6.5-9	19/08/26
Conductivité à 25°C (correction à l'aide d'un dispositif de compensation de T°C)	NF EN 27888	180	µS/cm		200-1100	19/08/26
Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0.3	FNU		<2	19/08/26
Couleur	Méthode interne T15-MO-031 (F)	<5	mg(Pt)/L		<15	19/08/26
Dureté totale	Méthode interne T15-MO-106	6.5	° français			19/08/26
Titre Alcalimétrique	NF EN ISO 9963-1	<0.1	° français			19/08/26
Titre Alcalimétrique Complet	NF EN ISO 9963-1	5.7	° français			19/08/26
Ammonium	NF EN ISO 15923-1 (F)	<0.01	mg(NH4)/L		<0.1	19/08/26
Nitrites	NF EN ISO 15923-1 (F)	<0.01	mg(NO2)/L	<0.5		19/08/26
Nitrates	NF EN ISO 15923-1 (F)	23.0	mg(NO3)/L	<50		19/08/26
Nitrates/50 + Nitrites/3	Calcul	0.46	mg/L	<1		19/08/26
Sulfates	NF EN ISO 15923-1 (F)	1.1	mg(SO4)/L		<250	19/08/26
Chlorures	NF EN ISO 15923-1 (F)	7.5	mg(Cl)/L		<250	19/08/26
Carbone organique total	NF EN 1484	0.26	mg(C)/L		<2	19/08/26

Conclusion :

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Eau ne satisfaisant pas aux références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés : Conductivité à 25°C (correction à l'aide d'un dispositif de compensation de T°C).

RAPPORT D'ESSAI

Dossier n° : 260817 211010 02
Echantillon n° : 105665
Date d'édition : 24/08/2026
Date et heure de réception : 19/08/26 12:15

SYND EST CHATAIGNERAIE
16 B PARC ACTIVITE PAYS DE MONTALVY
15130 LAFEUILLADE EN VEZIE

Client

Nom : SYND EST CHATAIGNERAIE
Commune : LAFEUILLADE EN VEZIE

Copie à :

Analyse de type A

Décret N°2022-1720 et Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 : EDCH

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Date de début d'analyse au laboratoire : 19/08/26

ANALYSES	METHODE	RESULTAT	Unité	Limite de qualité (1)	Référence de qualité (1)	Date analyse
----------	---------	----------	-------	-----------------------	--------------------------	--------------

Analyses bactériologiques: PRESENCE signifie 1 ou 2 UFC par volume analysé.

Un dénombrement entre 3 et 9 UFC correspond à un nombre estimé, <1 signifie Non détecté dans la prise d'essai analytique.

ILLISIBLE signifie que la membrane est envahie sans présence de bactéries d'aspect typique ou sans possibilité de procéder à un repiquage de colonies isolées. INCOMPT signifie que la membrane est envahie avec présence de bactéries d'aspect typique suffisamment isolées autorisant des repiquages.

Analyses physico-chimiques: Filtration non réalisée sur site pour les paramètres concernés. Pour limiter les risques de contamination, la filtration est réalisée au laboratoire dès la prise en charge de l'échantillon.

(F) signifie que le paramètre a été analysé sur la matrice eau filtrée.

Le rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à essai. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape de prélèvement, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client ou prescripteur.

Il comporte 3 pages et 0 annexe.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

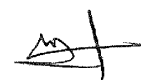
Seules les prestations identifiées par le symbole  sont couvertes par l'accréditation.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur <https://www.labo-terana.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Date de validation des résultats : 24/08/26

Farouk KHALDI



Technicien

La déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation du COFRAC.

La déclaration de conformité ne tient pas compte de l'incertitude associée aux résultats.

(1) limites et références fixées par le(s) texte(s) réglementaire(s).

Fin de Rapport